



### Extrait du registre des délibérations

Le 15 septembre 2023,  
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de  
**M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

**Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**

**MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON**

Étaient absents, mais ont donné pouvoir :

**Marion LIPAROTTI** qui a donné pouvoir à **Jérôme OLIVIER** ;

**Frédéric MARCHAND** qui a donné pouvoir à **Martine GERBER**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h45.

### **ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

Vu l'article L.212I-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

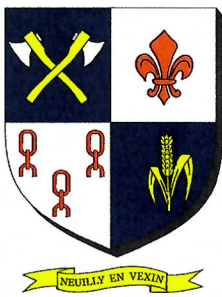
Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, précisé par le décret n°2015-I 899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 19/06/2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 pour la Commune de NEUILLY-EN-VEXIN au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'adopter à l'unanimité la délibération 2023-19 ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan Comptable abrégé ;
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal de la commune.



Nombre de conseillers En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 9
- Pouvoirs : 2
- Absents : 2

DIT que la présente délibération sera transmise à :

Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise

Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER

Maire

